



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juillet 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

(Pour la période allant du 21 janvier 2005 au 20 juillet 2005)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1583 (2005) du Conseil de sécurité en date du 28 janvier 2005, dans laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois s'achevant le 31 juillet 2005. Il traite des faits nouveaux survenus depuis mon précédent rapport, en date du 20 janvier 2005 (S/2005/36).

2. Suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1583 (2005), il contient en outre les recommandations concernant le mandat et les structures de la FINUL, sur la base d'une mission d'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix, qui s'est rendue au Liban du 8 au 14 mai. Cette mission a examiné le principe du déploiement et les effectifs de la FINUL, passant en revue la manière dont la FINUL s'est acquittée de son mandat actuel, fait le point du contexte politique du moment avec ses incidences pour la FINUL, apprécié la situation le long de la Ligne bleue et analysé les conséquences que toute modification éventuelle de la FINUL pourrait avoir sur son mandat. La mission s'est entretenue avec les autorités libanaises, des représentants des milieux diplomatiques ainsi que des représentants des organismes des Nations Unies.

II. La situation dans la zone d'opérations

3. Un calme fragile régnait dans la zone d'opérations de la FINUL pendant la majeure partie de la période considérée mais la situation était souvent tendue. Des violations de la Ligne bleue ont continué au cours des six mois écoulés, le plus souvent des violations répétées de l'espace aérien par des avions à réaction, des hélicoptères et des drones israéliens et, du côté libanais, des violations par voie terrestre, principalement par des bergers. Il y a eu aussi une violation par un drone du Hezbollah. Les hostilités ont escaladé en mai, avec des échanges armés entre le

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Hezbollah et les Forces de défense israéliennes (FDI) et des tirs de roquettes par des éléments armés non identifiés. La situation s'est nettement détériorée le 29 juin avec des échanges armés dans la zone des fermes de Chebaa qui ont fait un mort et quatre blessés parmi les soldats des FDI et deux morts parmi les combattants du Hezbollah.

4. Les incidents du mois de mai se sont déroulés comme suit : les FDI ont signalé à la FINUL qu'elles avaient accidentellement tiré un obus le 9 mai vers le Liban dans une zone découverte à l'est de Khiam au cours d'une opération de destruction de pièges dans la zone des fermes de Chebaa et que le 11 mai, une roquette Katioucha, tirée par des éléments armés non identifiés du secteur de Naqoura au Liban est tombée dans la ville israélienne de Shelomi. Il y a eu des dégâts matériels mais les FDI n'ont pas riposté. Le lendemain, les FDI ont dit que le Hezbollah avait lancé deux missiles dans les fermes de Chebaa depuis les environs de Ghajar mais la FINUL n'a signalé aucun impact. La FINUL n'a pas pu vérifier les faits mais des résidents locaux ont dit avoir entendu des explosions. Puis, le 13 mai, les FDI et le Hezbollah ont échangé des tirs, la FINUL a d'abord enregistré des tirs d'armes légères provenant d'une position des FDI dans les fermes de Chebaa. Selon les résidents libanais locaux, une maison aurait été touchée à Kafr Shuba. Plusieurs fortes explosions près des positions des FDI dans le secteur ont suivi. Le Hezbollah a revendiqué la responsabilité d'une attaque, disant qu'il s'agissait d'une riposte aux tirs des FDI du 9 mai. Puis les FDI ont tiré des coups de pièces de char et d'artillerie, six bombes d'avion et plusieurs roquettes sur une vaste bande de territoire libanais entre Kafr Kila et Chebaa. En même temps, il y a eu un échange de feux entre les FDI et le Hezbollah en gros au sud de Rmaich. Enfin, le 21 mai, les FDI ont ouvert des tirs d'armes légères pour éloigner des bergers libanais qui avaient violé la Ligne bleue dans la zone des fermes de Chebaa. Les résidents locaux ont signalé que trois maisons du village de Chebaa avaient été touchées. Par la suite, le Hezbollah a dirigé plusieurs tirs d'artillerie et de mortier vers les positions des FDI dans le secteur, en riposte, a-t-il indiqué, aux tirs des FDI sur le village de Chebaa. Les FDI ont riposté par des tirs d'artillerie, de char et de mortier, les obus ayant touché le secteur entre Ghajar et Kafr Shuba. Aucune victime n'a été signalée au cours de ces incidents.

5. La série d'événements du 29 juin a commencé lorsqu'un groupe de combattants du Hezbollah qui avait traversé la Ligne bleue a été repéré par une patrouille des FDI et un échange de tirs s'en est suivi. Le Hezbollah a alors tiré plusieurs obus de mortier sur plusieurs positions des FDI dans la zone des fermes de Chebaa. Les FDI ont riposté par des tirs d'artillerie et deux pièces de char dans un secteur allant de l'est du village de Khiam jusqu'à Kafr Shuba. Des hélicoptères des FDI ont également tiré quatre missiles sur les positions du Hezbollah près de Hula, déclenchant un incendie dans un cas. En même temps, les FDI ont tiré des pièces d'artillerie d'une position en face du secteur de Rmaich. Plus tard, les FDI ont lancé sept bombes d'avion sur une position du Hezbollah dans la zone des fermes de Chebaa. Comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, il y a eu un mort et quatre blessés parmi les soldats des FDI et deux morts parmi les combattants du Hezbollah. La tour d'observation d'une position de la FINUL a été touchée par huit obus et des coups de pièce de chars et une bombe d'avion des FDI sont tombés près de deux autres positions de la FINUL. Ces échanges de feux n'ont pas fait de blessés parmi le personnel de l'ONU. Le lendemain, des hélicoptères des FDI auraient violé l'espace aérien libanais et lancé des tracts sur les villes de Tyr, Sidon et Beyrouth. Depuis, la zone des fermes de Chebaa est tendue mais calme.

6. Le 12 juillet, trois combattants du Hezbollah se sont approchés en rampant à moins de 10 mètres des barbelés entourant la barrière technique près de la position 1-32A de l'ONU au sud de Naqoura et ils ont tiré quatre balles d'AK-47 sur une position des FDI. Les soldats des FDI n'ont pas riposté à cette attaque. Plus tard dans la journée, plusieurs aéronefs israéliens ont violé l'espace aérien libanais.

7. Tout au long de ces hostilités, la FINUL était en contact étroit avec les parties, les engageant à faire preuve d'un maximum de modération. L'intervention de la FINUL a permis d'éviter une nouvelle détérioration et un emballement incontrôlé de la situation.

8. Du 29 juin au 12 juillet, les FDI ont continuellement empêché la FINUL d'utiliser ses hélicoptères, notamment pour patrouiller la Ligne bleue et la FINUL n'a pas pu se rendre à l'est de la position de l'ONU près du village de Ghajar. À la même époque, l'officier de liaison des FDI pour le commandement du nord a fait savoir au Conseiller principal de la FINUL que dorénavant les FDI limiteraient leur coopération avec la FINUL aux incidents dans la zone des fermes de Chebaa.

9. Il convient de signaler également au cours de la période considérée la découverte, le 4 mars, par une patrouille de la FINUL, des deux roquettes Kahoucha dans le secteur de Markaba. Elles étaient situées à un kilomètre et demi environ de la Ligne bleue, prêtes à être tirées et pointées vers le territoire israélien. À la demande de la FINUL, les forces de sécurité libanaises ont désamorcé et enlevé ces roquettes. Une autre fois, des forces de sécurité libanaises ont signalé qu'elles avaient trouvé et enlevé une roquette Kahoucha près du village d'Addaïseh, le 4 juin. Cette roquette, qui se trouvait à 2 kilomètres environ de la Ligne bleue, était, semble-t-il, en position de tir.

10. L'armée de l'air israélienne a poursuivi ses incursions au Liban, violant sa souveraineté et son intégrité territoriale. Les survols étaient sporadiques, même si le nombre d'aéronefs pouvait être considérable, troublant le calme relatif le long de la Ligne bleue. Comme par le passé, les avions israéliens pénétraient souvent à grande profondeur au Liban, franchissant parfois le mur du son au-dessus de zones habitées. Ces survols se déroulaient de la manière décrite dans mes précédents rapports : les avions survolaient parfois la mer avant de pénétrer dans l'espace aérien libanais au nord de la zone d'opérations de la FINUL. Selon les autorités israéliennes, ces survols seraient effectués chaque fois qu'Israël le juge nécessaire.

11. Au cours de la période considérée, les batteries antiaériennes du Hezbollah n'ont pas tiré par-delà la Ligne bleue. Cependant, le 11 avril, il a, pour la deuxième fois, lancé un drone qui a violé l'espace aérien israélien. Le Hezbollah a annoncé qu'il l'avait fait en riposte aux violations israéliennes de l'espace aérien libanais, déclarant qu'il continuerait à utiliser de tels appareils au-dessus du territoire israélien. Selon lui, ce drone aurait survolé le territoire israélien pendant 18 minutes avant de retourner au Liban et se poser dans le secteur de Naqoura.

12. La FINUL a enregistré nombre de violations de la Ligne bleue par voie terrestre, par la partie libanaise, essentiellement des bergers, dans la zone des fermes de Chebaa et de Ghajar. Ces violations étaient quotidiennes, souvent commises par les mêmes bergers. La FINUL a exhorté les autorités libanaises à y mettre un terme. Il est apparu à plusieurs occasions qu'elles pourraient donner lieu à des incidents plus graves, notamment en mai, lorsque les FDI ont tiré en l'air pour prévenir les bergers. Dans certains cas, les FDI ont tiré des armes légères et moyennes par-delà

la Ligne bleue, surtout dans la zone des fermes de Chebaa. La FINUL a engagé les autorités israéliennes à mettre un terme à ces tirs étant donné les risques d'escalade de ces actions.

13. Mes représentants dans la région et moi-même, ainsi que les États Membres intéressés, avons demandé à maintes reprises aux Gouvernements libanais et israélien de mettre fin à ces violations et de respecter pleinement la Ligne bleue. Nous avons également rappelé aux parties qu'une violation ne saurait en justifier une autre. Il faut souligner en outre que les activités aériennes des deux parties représentent un risque considérable pour les patrouilles hélicoptères de la FINUL au-dessus de la Ligne bleue.

14. On n'a découvert aucun nouvel engin explosif improvisé le long de la Ligne bleue. Toutefois, les FDI ont signalé la découverte d'au moins un jeu de tels engins loin à l'intérieur des fermes de Chebaa. Le 24 avril, la FINUL a entendu une explosion au loin, provenant de l'intérieur des fermes de Chebaa mais aucun rapport n'a été reçu des FDI et aucune victime n'a été signalée.

15. Les forces de sécurité conjointes du Liban, composées de l'armée et des forces de sécurité internes, ainsi que l'armée libanaise continuaient à opérer dans les zones libérées en mai 2000 par Israël. Leurs effectifs et leur niveau d'activité sont restés constants et leur activités courantes se sont poursuivies, avec une intensification des opérations et une présence plus visible au début de juin au cours des élections parlementaires dans le sud. À la demande de la FINUL, elles sont intervenues parfois pour endiguer des manifestations et empêcher des manifestants de s'approcher de la Ligne bleue en face des positions des FDI, de manière à éviter tout incident, plus précisément toute tentative d'endommager la barrière technique. Le Gouvernement libanais continue cependant à maintenir que, tant qu'il n'y aura pas de paix globale avec Israël, les forces armées libanaises ne seraient pas déployées le long de la Ligne bleue.

16. Les 6 et 9 juin, l'armée libanaise a évacué deux de ses trois points de contrôle dans la zone d'opérations de la FINUL, l'un de la route de Naqoura à la frontière israélienne, près de la position de l'ONU, au sud de Naqoura, l'autre entre Bayt Yahum et Tibnin. Le 9 juin également, elle a réduit sa présence, qui n'est plus qu'occasionnelle, à un avant-poste dans le port de pêche de Naqoura. Les autorités libanaises ont déclaré que les mesures prévues s'inscrivaient dans un redéploiement général de l'armée dans l'ensemble du pays en raison d'une réduction des effectifs qui ont été ramenés de 60 000 à 40 000 soldats. Dix jours plus tard, le Hezbollah a établi un nouveau point de contrôle sur la route de Naqoura à la frontière israélienne, à Ras Naqoura à proximité de l'entrée sud à l'état-major de la FINUL. Le Hezbollah a assuré le contrôle de la circulation sur cette route et a empêché des déplacements de civils vers la frontière. À la suite de réunions avec les autorités libanaises, dans lesquelles la FINUL s'est déclarée profondément préoccupée par la clôture des positions de l'armée suivie de l'ouverture d'une position du Hezbollah à proximité, la FINUL a été informée que le point de contrôle sur la route de Naqoura à Ras Naqoura serait rétabli et que des soldats seraient déployés en permanence dans le port de pêche de Naqoura. Le point de contrôle près de Tibnin sera démantelé, car il a perdu son utilité, plusieurs routes étant parallèles à la route du point de contrôle. Le 1^{er} juillet, l'armée libanaise a rétabli le point de contrôle sur la route de Naqoura à Ras Naqoura à son emplacement initial, avec quatre soldats. Les autorités libanaises ont informé la FINUL que l'armée maintiendrait le point de

contrôle à al Mansouri, sur la route de Sur (Tyr) à Naqoura. Le Hezbollah a ensuite démantelé son point de contrôle.

17. Le Hezbollah a maintenu une présence visible près de la Ligne bleue, avec six postes d'observation permanents, points de contrôle temporaires et patrouilles, entreprenant des travaux de construction pour renforcer et agrandir certaines de ses positions fixes. Ces travaux de construction et d'agrandissement étaient en partie effectués près des positions de l'ONU, créant des risques de sécurité supplémentaires pour le personnel et le matériel de l'ONU. Ces travaux de construction se poursuivent à ce jour, bien que la FINUL ait adressée plusieurs objections aux autorités libanaises.

18. La FINUL s'est parfois heurtée à des interdictions d'accès par le Hezbollah et les patrouilles de l'ONU ont été menacées. Néanmoins, la FINUL a toujours réussi à retrouver très rapidement sa liberté de mouvement.

19. Il y a eu périodiquement des manifestations du côté libanais de la Ligne bleue aux points de friction identifiés dans les précédents rapports, à savoir la colline Sheikh Abbad, à l'est de Hula, et la porte de Fatima, à l'ouest de Metulla. Les manifestants ont parfois lancé des pierres et autres projectiles sur les positions des FDI et, à deux reprises au moins, ont tenté de renverser la barrière technique. Ces incidents faisaient naître des appréhensions parmi le personnel des FDI et risquaient de devenir violents.

20. La question de l'eau prélevée dans le Hasbani pour alimenter le village divisé de Ghajar, qui n'avait pas causé de frictions depuis 2002, a de nouveau posé problème en mai, le niveau de la rivière étant très bas. Le système d'alimentation en eau du village se trouve du côté libanais de la Ligne bleue : il s'agit de deux pompes sur la rive ouest et de deux autres pompes et d'un réservoir sur la rive est, reliés par un tuyau sur le lit de la rivière. Au printemps de 2002, ce tuyau a été emporté par l'eau, si bien que les pompes de la rive ouest ont été déconnectées et ne sont plus utilisées depuis. La pluviosité étant suffisante, les pompes de la rive est suffisaient à alimenter en eau le village. Cette année cependant, la baisse du niveau de l'eau a causé de graves pénuries dans le village. Des techniciens civils du village ont tenté de traverser la rivière pour mettre en service les deux pompes de la rive ouest mais en ont été empêchés par les autorités libanaises. À l'issue de discussions avec mon Représentant personnel, le Gouvernement libanais a déclaré que les travaux d'entretien des pompes sur l'une ou l'autre rive ne devaient pas se traduire par un accroissement de la quantité d'eau fournie au village de Ghajar. Mon Représentant personnel reste en contact étroit avec les autorités tant libanaises qu'israéliennes en vue de résoudre cette question.

21. Les élections parlementaires qui ont eu lieu dans le sud du Liban le 5 juin se sont déroulées de manière ordonnée, sans incident majeur. Le bon déroulement de ces élections et les résultats devraient renforcer les structures et l'autorité du Gouvernement dans la région, accélérer l'intégration de l'ancienne zone occupée au reste du pays et créer les conditions voulues pour une amélioration de la situation socioéconomique dans le sud.

22. La FINUL a apporté une assistance humanitaire à la population civile libanaise : soins médicaux, aménagement hydraulique, fournitures et services pour les écoles et orphelinats et services sociaux pour les nécessiteux. Cette assistance a été financée par les ressources fournies principalement par les pays qui fournissent

des contingents et par les donations de divers gouvernements. La FINUL a coopéré étroitement, pour les questions humanitaires, avec les autorités libanaises, les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, diverses ambassades et d'autres organisations actives au Liban.

23. La présence d'un grand nombre de champs de mines dans la zone d'opérations de la FINUL, principalement le long de la Ligne bleue, est restée extrêmement préoccupante. Depuis janvier, deux civils libanais ont été tués et trois autres ont été blessés par des explosions de mines. La FINUL a continué ses activités opérationnelles de déminage, détruisant quelque 300 mines et munitions non explosées. La FINUL a également sensibilisé régulièrement les enfants des écoles au danger des mines.

24. À la suite d'une augmentation du nombre de victimes civiles des mines dans le secteur le long de la Ligne bleue, une équipe conjointe de l'ONU et de l'armée libanaise a procédé à une évaluation, puis a entrepris un programme pour réparer les barrières entourant les champs de mines qui ont été endommagées ou détruites et en construire de nouvelles, le cas échéant. Au cours de la période considérée, les périmètres des champs de mines situés le long de la Ligne bleue et représentant une menace directe pour la communauté civile ont été marqués et entourés de barrières sur quelque 9 kilomètres par une équipe de l'armée libanaise travaillant en coordination avec le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies.

III. Questions d'organisation

25. Les opérations de la FINUL ont été concentrées le long de la Ligne bleue. La Force est déployée dans sa zone d'opérations pour appuyer le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales dans le sud du Liban, en œuvrant au maintien du cessez-le-feu le long de la Ligne bleue par le biais de patrouilles terrestres et aériennes dans sa zone d'opérations, d'observations effectuées à partir de positions fixes et de contacts étroits avec les parties, le but étant de remédier à des violations, de résoudre des incidents et de prévenir toute escalade. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) l'a aidée à s'acquitter de son mandat.

26. Conformément à la résolution 1583 (2005) du Conseil de sécurité, au mois de mai une équipe d'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix s'est rendue à la FINUL et a tenu des consultations à Beyrouth avec des personnalités militaires et gouvernementales libanaises, des représentants de la communauté diplomatique et des représentants des organismes des Nations Unies en vue de soumettre au Conseil des recommandations concernant son examen du mandat et des structures de la FINUL. Au cours de ses discussions, l'équipe s'est attachée à déterminer les besoins continus de la Force dans l'exercice de son mandat et les faits nouveaux sur le terrain qui pourraient justifier une modification de la configuration et du mandat de la FINUL.

27. L'équipe a constaté que la situation militaire dans le sud du Liban et dans le voisinage de la Ligne bleue entre le Liban et Israël n'avait guère changé depuis décembre 2002, date du dernier réaménagement du rôle et des effectifs de la Force. Les deux bataillons de la FINUL, fournis par l'Inde et le Ghana, surveillent continuellement les approches de la Ligne bleue en effectuant des observations et des patrouilles à partir de 21 positions militaires proches de la Ligne bleue,

appuyées par 19 positions intermédiaires et éloignées. Ces activités sont appuyées par les patrouilles hélicoptérées de la FINUL et les activités du Groupe d'observateurs du Liban menées à partir de quatre bases. Grâce à leurs activités coordonnées, la FINUL et le Groupe d'observateurs du Liban ont les moyens de procéder à des enquêtes et vérifications concernant les questions névralgiques, d'établir des liaisons avec les parties au conflit et de réduire ainsi les tensions et les incidents le long de la Ligne bleue. Il importe de noter qu'il n'y a pas de lien officiel entre les gouvernements ou les forces de défense du Liban et d'Israël. La FINUL est donc le principal agent de liaison entre les deux pays pour les questions militaires. L'équipe d'évaluation considère que la FINUL, en conjonction avec le Groupe d'observateurs du Liban, a les effectifs, les moyens, la structure et la configuration voulus pour s'acquitter de ces tâches de manière professionnelle et efficace, conformément à son mandat actuel, et compte tenu des conditions dans la région et qu'elle dispose des moyens et de la souplesse nécessaires pour s'acquitter des tâches qui lui incomberont probablement au cours des six mois à venir.

28. Au 30 juin 2005, la FINUL comptait 1 992 militaires des pays ci-après : France (206), Ghana (652), Inde (648), Irlande (5), Italie (52), Pologne (233) et Ukraine (196). Elle a été aidée dans ses tâches par 51 observateurs militaires de l'ONUST. Une carte montrant le déploiement actuel de la FINUL est jointe. De plus, la FINUL employait 393 agents civils, dont 103 étaient recrutés sur le plan international et 290 localement. Le général de division Alain Pellegrini (France) est toujours le commandant de la Force. Geir Pedersen a été nommé mon Représentant spécial en avril, remplaçant Staffan de Mistura.

29. Depuis la création de la FINUL, 246 membres de la Force ont perdu la vie, 79 lors d'échanges de feux ou de l'explosion de bombes, 105 à la suite d'accidents, 62 décès étant liés à d'autres causes. Au total, 345 membres de la Force ont été blessés lors d'échanges de tirs ou de l'explosion de mines.

IV. Aspects financiers

30. Dans sa résolution 59/307 du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a ouvert, pour inscription au Compte spécial de la FINUL, un crédit d'un montant brut de 94,3 millions de dollars, équivalant à un montant mensuel de dépenses de 7,9 millions de dollars, pour assurer le fonctionnement de la Force entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006. Si le Conseil décidait de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 31 juillet 2005, ainsi que je le recommande au paragraphe 40 ci-dessous, le coût du fonctionnement de la Force sera limité au montant approuvé par l'Assemblée générale.

31. Au 30 juin 2005, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FINUL depuis sa création s'élevait à 54,4 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette même date s'élevait à 1 729 200 000 dollars.

V. Observations

32. En une période d'incertitude politique accrue dans le pays, le sud du Liban a joui d'un calme relatif. Néanmoins, les hostilités qui ont eu lieu en mai et le grave incident du 29 juin ont montré une fois encore que la situation demeurerait instable et fragile et que les conditions risquaient de se détériorer. Aussi bien Israël que le Liban proclament régulièrement leur volonté d'éviter des affrontements et la déstabilisation de la région. J'encourage les parties à tout faire pour éviter des violations de la Ligne bleue et promouvoir le calme. À cette fin, j'invite une fois encore toutes les parties à s'acquitter de leurs obligations en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à faire preuve de la plus grande modération, de manière à contribuer à la stabilité dans la région en général.

33. La roquette tirée en mai par-delà la Ligne bleue par des éléments armés non identifiés a représenté un risque significatif d'escalade militaire. Il convient de noter que les FDI ont agi avec modération, s'abstenant d'une riposte militaire à cette attaque. Les autorités libanaises ont pris position officiellement contre de telles attaques lancées à partir de leur territoire et ont exprimé leur détermination à mettre un terme à de telles infractions.

34. Il demeure profondément préoccupant qu'Israël continue à violer la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban par des raids aériens qui font monter la tension et perturbent le calme fragile de la Ligne bleue. Il n'y a pas eu de tirs antiaériens par-delà la Ligne bleue au cours de la période considérée. Il convient de signaler cependant la violation de l'espace aérien israélien par un drone venant du territoire libanais. Je tiens à réaffirmer la position constante de l'ONU selon laquelle il ne doit pas y avoir de violation de l'espace aérien d'un côté comme de l'autre de la Ligne bleue et je voudrais rappeler à toutes les parties que tous les actes hostiles doivent cesser et qu'une violation ne saurait en justifier une autre. Notant avec préoccupation les limitations récemment imposées par les FDI aux patrouilles hélicoptères de la FINUL le long de la Ligne bleue, je tiens à rappeler que le Conseil de sécurité a engagé les parties à coopérer pleinement avec l'ONU et avec la FINUL.

35. Le développement économique du sud est inextricablement lié à la paix et à la sécurité. J'engage le Gouvernement, les donateurs internationaux, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à intensifier leurs efforts en vue du relèvement économique et du développement du sud du Liban.

36. Depuis l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri, le 14 février, le Liban a traversé une période d'instabilité politique accrue, qui s'est traduite par de grosses manifestations dans la capitale, la démission du Gouvernement, plusieurs attaques à la bombe dans divers quartiers de Beyrouth, l'assassinat du journaliste Samir Kassir et de l'homme politique George Hawi et, tout dernièrement, l'attaque du convoi du Ministre de la défense Elias Murr. Le retrait des forces syriennes du Liban à la fin d'avril a permis la tenue sur une période de quatre semaines d'élections parlementaires libres et régulières en mai et juin. Les forces armées libanaises doivent maintenant montrer qu'elles peuvent maintenir une sécurité effective dans tout le pays alors qu'une réduction considérable des effectifs de l'armée libanaise est en cours.

37. La stabilité dans la région est largement tributaire de l'exercice, par le Gouvernement libanais, de son autorité sur tout son territoire, même si l'autorité et le contrôle qu'il exerce demeurent limités. L'armée libanaise est déployée dans des zones situées à une certaine distance de la Ligne bleue et les forces de sécurité conjointes et la gendarmerie effectuent des patrouilles mobiles et maintiennent quelques points de contrôle dans la zone d'opérations. Ces circonstances donnent aux forces du Hezbollah la possibilité d'être visibles près de la Ligne bleue, de maintenir des postes situés dans certains cas dans le voisinage immédiat des positions des FDI et de la FINUL et de lancer parfois des attaques par-delà la Ligne bleue. Je forme l'espoir sincère que le nouveau Gouvernement libanais saisira les possibilités qu'offre la modification de la situation politique au Liban et entendra l'appel du Conseil de sécurité à une action vigoureuse pour rétablir son autorité pleine et entière dans tout le sud, notamment en déployant les forces armées libanaises, et tout faire pour assurer le calme. Je souligne qu'il est urgent que le Gouvernement contrôle l'usage de la force dans tout le territoire et empêche des attaques lancées depuis le territoire libanais par-delà la ligne bleue.

38. Pour ce qui est de l'évaluation à laquelle a procédé l'équipe du Département des opérations de maintien de la paix qui s'était rendue au Liban, je pense comme elle que, dans la situation politique et de sécurité actuelle dans le sud du Liban, la FINUL doit associer une infanterie armée et des observateurs non armés pour pouvoir s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. Elle a besoin du niveau actuel des effectifs pour maintenir ses positions critiques dans la zone d'opérations, qui permettent de surveiller la Ligne bleue et ses approches et d'assurer une protection appropriée au personnel et aux équipements de la FINUL et du Groupe des observateurs au Liban.

39. Sans exception, les autorités libanaises et les interlocuteurs diplomatiques que la mission a rencontrés confirment que, dans les conditions politiques et de sécurité incertaines actuelles, qui ont été décrites plus haut, la FINUL continue de jouer un rôle crucial en s'acquittant de son mandat, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Je pense que, pour le moment, la situation actuelle au Liban et dans la région ne justifie pas une modification du mandat de la FINUL ou de sa configuration. Dans ces conditions, je recommande que la FINUL continue à œuvrer au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales en s'attachant à observer et surveiller les faits nouveaux dans la zone d'opérations, en présentant des rapports sur la question et en assurant la liaison avec les parties en vue de maintenir le calme. `

40. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 11 juillet 2005, le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a fait savoir que son gouvernement demandait au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois. Compte tenu des conditions dans la zone, j'appuie cette demande et recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL jusqu'au 31 janvier 2006, sans modifier le niveau des effectifs ou la composition de la Force.

41. Compte tenu des faits nouveaux positifs enregistrés récemment au Liban, mais compte tenu également des problèmes qui se poseront au nouveau Gouvernement libanais, mon Représentant personnel examinera avec celui-ci les étapes suivantes dans la préparation d'une expansion de son autorité dans le sud et l'appui que l'ONU peut apporter en ce sens. En même temps, la FINUL est prête à aider les

autorités libanaises à préparer le déploiement de l'armée dans la zone d'opérations de la FINUL. Les incidences qu'aura pour la FINUL une présence accrue des forces militaires libanaises dans le sud seront évaluées continuellement.

42. Mon Représentant spécial pour le sud du Liban et le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient continueront également à apporter aux parties le soutien politique et diplomatique de l'ONU en vue de l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans le sud du Liban. La nécessité de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002), reste impérieuse.

43. En recommandant une prorogation du mandat de la FINUL, je dois une fois encore souligner le grave déficit de financement de la Force. Actuellement, le solde non acquitté des contributions s'élève à 54,4 millions de dollars. Il s'agit de la somme due aux États Membres qui fournissent des contingents à la Force. J'en appelle à tous les États Membres pour qu'ils versent rapidement et intégralement leur quote-part et règlent tous les arriérés. Je tiens à exprimer ma gratitude aux gouvernements qui fournissent des contingents à la Force pour leur compréhension et leur patience, dans des circonstances difficiles.

44. Pour terminer, je tiens à exprimer ma gratitude au Coordonnateur spécial, Alvaro De Soto, et à mon Représentant spécial, Geir Pedersen, et à rendre hommage au général Pellegrini et au personnel, hommes et femmes, de la FINUL pour la façon dont ils s'acquittent de leurs tâches difficiles et souvent dangereuses. Leur discipline et leur comportement exemplaire leur font honneur et cet honneur rejaille sur l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

